

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE KEFFENACH

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 30 septembre 2021 à 19h00

Présents : MMES FREY A., SPIELMANN, LEICHT,
MM. SCHNEIDER, ACKER, FRANK, RUFFY, FOLTZENLOGEL, FAUST
ZEIDLER Y., FREY S.

Excusés : Néant

Non excusés : Néant

Présidente de séance : Mme FREY Anne, Maire.

Secrétaire de séance : Mr RUCH Daniel.

Le jeudi 30 septembre 2021, à 19h00, dans la salle de l'annexe de la mairie de KEFFENACH, le conseil municipal s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 06 septembre 2021.
2. Décision budgétaire modificative.
3. Zone 1AU.
4. Aire de covoiturage.
5. Piste cyclable.
6. Voirie.
7. Formations.
8. Divers.

Madame le Maire annonce qu'en raison de l'amélioration de la situation sanitaire relative à la Covid 19, les séances du conseil municipal devront désormais à nouveau se tenir dans la salle de la mairie.

Madame le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Point n°2 de l'ordre du jour : lire « Décisions budgétaires modificatives » au lieu de « Décision budgétaire modificative ».

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 06 septembre 2021 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES :

Afin d'honorer les dernières factures relatives à l'aménagement du centre du village (15 783,63€ pour l'entreprise Jean Lefèbvre et 1 917,60€ pour le maître d'œuvre), Mme le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les mouvements de trésorerie suivants :

- Inscrire la somme de 12 118€ (correspondant à la subvention Région) en recettes au chapitre 1322.
- Abonder l'article 2128 (aire de covoiturage) de la somme de 2 000€ en provenance de l'article 2041482 (bâtiments et installations – frais d'études).

La somme de 3583,23€ sera à prélever plus tard sur le chapitre 020 (dépenses imprévues).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

En 2022, il restera la somme de 34 787,64€ à payer à l'entreprise Jean Lefèbvre.

3 – ZONE 1AU :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le bureau d'études BEREST est venu préciser les démarches à accomplir concernant la zone 1AU.

Les propriétaires sont dans l'attente d'un acheteur.

La commune doit déposer un permis d'aménager avant fin décembre 2021 pour honorer le délai butoir de fin mars 2022, imposé par le SCOTAN.

Madame le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à un projet municipal de lotissement. Elle attend d'autres informations pour définir la suite.

4 – AIRE DE COVOITURAGE :

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux avancent bien.

Elle a reçu une proposition pour la plantation d'arbres de variétés différentes, qu'il conviendra de choisir. Le choix est difficile. Mr ZEIDLER Yves va effectuer des recherches et transmettra des propositions à Mme le Maire.

Des roches de plus grandes tailles vont être rajoutées.

A la demande de Mme le Maire, un banc sera déplacé de l'aire de covoiturage vers la table de Ping-Pong pour l'optimisation et le confort de l'espace de jeu.

Madame le maire présente deux devis pour les agrès (jeux) :

- Société KOMPAN pour un montant de 22 251,60 € TTC.
- Société SATD pour un montant de 22 953,60 € TTC.

Les devis seront envoyés par mail afin d'en discuter lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le budget de la commune étant insuffisant, Madame la Maire demande au conseil municipal de réfléchir à l'opportunité d'avoir recours à un prêt pour les jeux.

Madame le Maire propose l'option d'un prêt bancaire de 150 000 € sur 15/20 ans avec un taux actuellement très bas. Ce prêt permettrait de financer les investissements suivants :

25 000 € pour les jeux – 50 000 € pour un pan du toit de l'église protestante – 60 000 € pour le projet d'école mutualisée de SCHOENENBOURG – 15 000 € pour la voirie.

5 – PISTE CYCLABLE :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est réalisable. La commune devra acheter une parcelle pour que la piste cyclable puisse se faire. Le propriétaire de la parcelle concernée est d'accord pour la vendre à la commune.

6 – VOIRIE :

Les élus ont organisé une réunion voirie le 14 septembre dernier.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle attend une réponse de la D.D.T. relative à la prise en charge des passages piétons dans la commune. Un devis va être demandé dans l'hypothèse où l'opération revient à la commune.

La question de la limitation de vitesse à 30 km/h dans la commune a également été posée par Mme le Maire à la D.D.T.

7 – FORMATIONS :

Mme le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du DIF Elus (Droit à l'information et à la formation des élus), chaque élu a droit à une formation, bénéficiant d'une enveloppe de 400 €/an à laquelle se rajoute la somme de 300 € par année non consommée.

Mme le Maire expose les différentes thématiques de formation possibles.

8 – DIVERS :

Ecole de SCHOENENBOURG :

Le projet de la future école de SCHOENENBOURG avance, même si l'armée est toujours propriétaire du site. Malgré l'importance des aides financières, la commune ne pourra pas financer le projet. La Communauté des Communes a décidé de porter entièrement la charge du projet. Chaque commune devra ensuite rembourser sa part à la COMCOM.

SMICTOM :

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2020 du SMICTOM.

Syndicat des eaux :

Monsieur Hervé SCHNEIDER (1^{er} adjoint) présente le rapport annuel 2020 du Syndicat des Eaux, relatif au prix et à la qualité de l'eau potable :

- Le syndicat gère 4 500 compteurs d'eau, pour un volume annuel de 600 000 m³, dont 8 400 m³ pour la commune de KEFFENACH.
- L'eau est distribuée par un réseau de 143 kms de conduites principales.
- Le rendement du réseau est de 80% (20% de pertes dues notamment à des fuites).
- Le taux des impayés se monte à 1%.
- Une famille consomme en moyenne, à l'année, un volume de 120 m³ d'eau, au prix de 2,25 €/m³.

Travaux d'enrobés :

Madame le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'enrobés auront lieu sur la RD77, dans les deux sens de circulation, sur les communes de SOULTZ SOUS FORETS, DRACHENBRON BIRLENBACH et CLEEBOURG, du lundi 04 au vendredi 08 octobre 2021. Une déviation sera mise en place via plusieurs communes, notamment KEFFENACH.

Fleurissement :

Madame le Maire présente deux options concernant le fleurissement de la commune, et sollicite l'avis du conseil municipal :

- Inscription de la commune au concours officiel.
- Initiative restant au niveau local.

Le conseil municipal décide de rester en local pour essai.

Mr Yves ZEIDLER propose de remplacer les géraniums en fin de floraison par des branches de conifères.

Madame le Maire propose au conseil municipal la date du samedi 23 octobre 2021 pour une journée de nettoyage et de jardinage : le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Eglise catholique :

Madame le Maire signale que le grès s'effrite sur le socle de l'entrée de l'église catholique. Les travaux de rénovation étant encore couverts par la garantie décennale, Mme le Maire a contacté l'entreprise concernée.

Journée du 11 novembre :

Madame le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour le programme du jour : la commémoration aura lieu à 18 heures, suivie d'une marche de la Saint Martin et d'un verre de l'amitié.

Fête de Noël :

Le conseil municipal fixe la date au dimanche 12 décembre 2021, dans l'après-midi. Les modalités seront définies lors d'une réunion prochaine du comité des fêtes.

Séance levée à 21H00.

Fait à Keffenach, le 04 octobre 2021

Le Maire,
Anne FREY

